



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 octobre 2022

**DATE DE CONVOCATION**  
14 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022  
Reçu en préfecture le 28/10/2022  
Publié le   
ID : 021-200000925-20221020-22\_10\_20\_10-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt octobre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT ([pouvoir de M. Claude VDERDREAU](#)), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Zineb HEMAIRIA ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Guy MORELLE ([pouvoir de Mme Nathalie SEGUIN](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de M. Olivier GAUTHRON](#)), M. Bernard NAVILLON M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU.

Étaient absents : Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir à M. Guy MORELLE](#)), M. François BIGEARD ([supplié par M. Benjamin BONIN](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([supplié par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([supplié par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Claude VERDREAU ([pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT](#)).

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

20/10/2022/10

**NOMBRE DES  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 36  
PRÉSENTS : 26  
VOTANTS : 32**

**Objet : Projets de Séjours 07-17 ans - 2023**

Comme chaque année, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise se projette sur l'organisation des séjours à venir.

Considérant que les tarifs des prestations risquent d'augmenter, tout comme les contraintes budgétaires, il a fallu prendre en compte ces paramètres dans la projection des séjours de 2023.

Il est rappelé que depuis septembre 2022, la tarification de chacun des séjours est désormais adaptée à chaque famille, basé en fonction du Quotient Familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), avec un tarif plancher et un tarif plafond. De plus, la possibilité de pouvoir régler en quatre mensualités, par prélèvement automatique, perdure.

#### Séjours Hiver

L'intention éducative principale est de permettre la découverte des plaisirs de la neige aux enfants, âgés de 07 ans à 17 ans, pour un prix accessible, en respectant le rythme et les besoins des différents publics.

Ainsi, pour 2023, il est proposé pour les 07-10 ans, le report du format réalisé en 2022, soit 2 mini-séjours dans le Jura (39), à proximité de la station de FONCINE-LE-HAUT, en maintenant le même principe que les années précédentes : l'optimisation d'un gîte loué du lundi au vendredi.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Les groupes seront hébergés en gestion libre au sein du gîte Gentiane à CHAUX-LES-CROTONAY et auront un programme d'activité distinct selon les tranches d'âge soit :

- « Boule de neige 07-09 ans » : du lundi 06 au mercredi 08 février 2023 pour 20 participants.  
Il sera proposé :
  - Une balade découverte en raquettes avec l'association Cyclamen,
  - De la luge et des jeux.
- « Initiation ski 09-10 ans » : du mercredi 08 au vendredi 10 février 2023 pour 20 participants.

La petite station de FONCINE-LE-HAUT étant un lieu idéal pour initier les débutants au ski alpin à moindre coût, il sera proposé aux enfants de pratiquer :

- Du ski alpin encadré par un moniteur « École du Ski Français » (ESF),
- De la luge.

Concernant les 11-17 ans, il est également proposé le même format qu'en 2022, à savoir un séjour de 5 jours et 4 nuits dans le Jura, à proximité des Rousses. Le groupe de 24 jeunes sera hébergé en gestion libre, du 13 au 17 février 2023, au sein du gîte Mont Fier à PRÉMANON et pourra bénéficier de navettes gratuites pour rejoindre les pistes.

Au programme :

- du ski alpin à la station Les Jouvencelles,
- des moments de détente en luge,
- un accès à la salle de sports et la piscine couverte de Village Vacances France (VVF).

Afin que chaque jeune ait un minimum de bases de ski alpin, pour limiter la prise en charge complexe de skieurs débutants, il est proposé d'organiser en amont, un samedi dédié à cette pratique sportive. Il sera ainsi demandé aux familles de jeunes non-initiés, de s'engager à s'inscrire sur cette journée, au tarif estimé inférieur à 20,00 € (vingt euros).

Concernant les tarifs de ces différents séjours Hiver de 2023, l'augmentation des coûts de l'énergie étant susceptible d'impacter le tarif des forfaits de remontées mécaniques, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les coûts sont estimés à :

	<b>Tarif 2022*</b>	<b>Tarif estimé 2023*</b>
Séjours 7-10 ans	120,00 euros	130,00 euros maximum
Séjour 11-17 ans	205,00 euros maximum	240,00 euros maximum

\*avec 15% de majoration appliqués pour les enfants ou jeunes ne résidant pas sur le territoire.

En parallèle, il est précisé que, pour la première fois, un projet de partenariat avec le Pôle Jeunesse de la Communauté de Communes de Cap Val de Saône est à l'étude afin de proposer d'éventuelles places pour garantir des effectifs complets sur les séjours.

### Séjours Printemps

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que les séjours organisés durant les vacances de printemps ont une dominante culturelle, contrairement aux autres qui sont basés sur les pratiques de sport et de plein air.

Pour 2023, il est ainsi proposé, contrairement à 2022 (2 séjours) d'organiser un unique séjour à destination des 07-13 ans du 17 au 21 avril 2023 en Côte-d'Or (21) à JUILLENAY soit 5 jours et 4 nuits.

Le groupe de 20 participants sera hébergé en gîte au centre équestre La Bergerie. Il sera proposé aux enfants des balades à poney ainsi que des activités en lien avec le thème qui sera proposé, comme la visite de la cité médiévale de SEMUR-EN-AUXOIS.

En 2022, les coûts étaient fixés à 130,00 € (Cent trente euros) et 110,00 € (Cent dix euros) car il s'agissait d'un report des séjours annulés en 2020 et 2021, qui ne tenaient pas compte de l'inflation de ces deux années. De plus, il a fallu revoir la prestation des gîtes, car ceux occupés en 2022 étaient trop vétustes pour un accueil de groupe enfants en cette saison.

En 2023, Monsieur le Président estime donc le coût à 210,00 € (Deux cent dix euros) maximum. 15% de majoration seront appliqués pour les enfants ne résidant pas sur le territoire.

### Séjours été

Il est proposé d'installer une base de camping au camping du Val d'Amour du samedi 08 au vendredi 21 juillet 2023 et de permettre à plusieurs groupes de différentes tranches d'âge d'y séjourner, soit :

- « Week-end Sensations » du 8 au 10 juillet 2023 pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans (12 places),
- « Air, Terre, Eau » du 10 au 13 juillet 2023 pour les enfants âgés de 07 à 13 ans (16 places),
- « Défi Aventura » du 17 au 21 juillet 2023 pour les enfants âgés de 07 à 13 ans (16 places).

Chaque séjour aura une thématique différente qu'il est proposé de concevoir cette année avec l'équipe d'animation et les responsables de séjours. Les activités peuvent être proposées par différents prestataires à proximité, tels que la base du Val Nature à OUNANS, le Centre de Sécurité Routière de ROCHEFORT-SUR-NENON, ou ESCALÔ.

Le coût est estimé à 230,00 € (Deux cent trente euros) maximum pour les séjours 07-13 ans et à 120,00 € (Cent vingt euros) pour le week-end 13-17 ans avec 15% de majoration appliqués pour les enfants ne résidant pas sur le territoire.

	<b>Tarif 2022*</b>	<b>Tarif estimé 2023*</b>
Séjours 13-17 ans	110 euros	120,00 euros maximum
Séjour 7-13 ans	210 euros maximum	230,00 euros maximum

\*avec 15% de majoration appliqués pour les enfants ou jeunes ne résidant pas sur le territoire.

Vu, l'avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission réunie le 04 octobre 2022,

**Considérant** les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les projets de séjours 2023, et leurs modalités notamment tarifaires, destinés aux jeunes de 7 à 17 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID : 021-20000925-20221020-22\_10\_20\_10-DE

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 26 octobre 2022

**Patrice ESPINOSA**  
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER

### **AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)